

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201015-12-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	41	41 + 4 pouvoirs

Date de convocation
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire à la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **TROGRIC LAURENT**, président.

Présents : **Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.**

Représentés : **Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Aurélie MACAIGNE par Pascal BARTOSIK, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE.**

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance

Objet : Prorogation du 4ème Programme Local de l'Habitat du Bassin de Pompey

N° de délibération : 12

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	45	45	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

Approuvé par délibération du 21 avril 2011 et exécutoire depuis le 2 juillet 2011, le 4^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) du Bassin de Pompey a défini les orientations et les axes d'actions de la politique communautaire en matière de logement pour la période 2011-2017.

Ce document de programmation, élaboré pour une durée de 6 années et prorogé pour trois années supplémentaires lors du conseil communautaire du 22 juin 2017, est arrivé à échéance.

Dans le même temps, la Communauté de Communes s'est engagée par délibération en date du 15 décembre 2015 à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrateur de ce Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements Urbains.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201015-12-DE

L'approbation de ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLU-I HD), au plus tard au printemps 2021, permettra d'avoir un nouveau PLH exécutoire.

Ainsi, afin de poursuivre la dynamique de la politique de l'Habitat et du Logement sur le Bassin de Pompey, il convient de procéder à une nouvelle prorogation de ce PLH jusqu'à l'approbation du PLUI HD, comme le permet l'article L.152-9 du code de l'Urbanisme.

Cette prorogation permettra en outre de pouvoir mener les réflexions relatives au renouvellement de la délégation des aides à la pierre de l'état qui doit s'appuyer sur un PLH exécutoire.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu la délibération n°5 du 21 avril 2011,
- Vu la délibération n°27 du 22 juin 2017,
- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu l'article L.152-9 du Code de l'Urbanisme,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PROROGE, le 4^{ème} Programme Local de l'Habitat du Bassin de Pompey jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

AUTORISE, le Président à signer tous les documents pour la mise en œuvre de ce Programme Local de l'Habitat.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC